

CONDITIONS D'UTILISATION DE L'ESPACE PRATICIENS

L'accès à l'Espace Praticiens est réservé aux membres de l'association diplômés ou élèves en 2^{ème} année de formation.

En tant qu'utilisateur de cet espace, le praticien diplômé ou l'élève en 2^{ème} année de formation est pleinement responsable des publications qu'il met en ligne.

En utilisant l'espace praticien, le praticien diplômé ou l'élève en 2^{ème} année de formation **s'engage à respecter** les quelques règles suivantes :

- Le praticien diplômé ou l'élève en 2^{ème} année de formation se conforme au code de déontologie et d'éthique de l'association, dernière version téléchargeable sur l'Espace Praticiens > Outils > Documents à télécharger.
- Le praticien diplômé ou l'élève en 2^{ème} année de formation n'utilise pas le site pour mettre en valeur des activités autres que MLC© et/ou IT©.
- Le praticien diplômé ou l'élève en 2^{ème} année de formation se conforme aux règles de communication qu'il peut télécharger sur l'Espace Praticiens > Outils > Documents à télécharger.
- Dans la rédaction de sa fiche Annuaire, le praticien diplômé ou l'élève en 2^{ème} année de formation suit les recommandations du mode d'emploi de l'espace praticien (Espace praticiens > Outils > Mode d'emploi espace praticien).
- Dans la rédaction de sa fiche annuaire, le praticien diplômé ou l'élève en 2^{ème} année de formation peut mentionner d'autres activités que MLC© ou IT© **uniquement** dans la partie "Autres activités". Seul le titre des autres activités doit y être mentionné à l'exclusion de toute description.
- Le praticien diplômé ou l'élève en 2^{ème} année de formation ne peut créer d'événements dans l'agenda que s'il a au préalable rempli sa fiche Annuaire.
- Pour la création d'événement, le praticien diplômé ou l'élève en 2^{ème} année de formation suit les recommandations du mode d'emploi de l'espace praticien (Espace praticiens > Outils > Mode d'emploi espace praticien).
- Le praticien diplômé ou l'élève en 2^{ème} année de formation ne crée que des événements qui intègrent, en partie ou en totalité, des activités relevant de la MLC© et/ou des IT©.
- Le praticien ou l'élève en 2^{ème} année ne peut pas créer d'événements qui se déroulent "en ligne". Cela est réservé aux formateurs.

- Lorsque le praticien ou l'élève en 2^{ème} année crée un événement, la description de l'événement correspond au titre de l'événement.

En cas de non-respect de ces règles, les administrateurs du site se réservent le droit

- de demander au praticien ou à l'élève en écart de rectifier ses publications.
- de supprimer purement et simplement, en l'absence de réaction du praticien ou de l'élève, les publications en écart.